

Bonjour, veuillez trouver ci-joint notre bulletin d'inscription pour la **Foire aux Puces du 15/08/2024**, ainsi que le Feuillet Préfectoral qui est à remplir & à rendre uniquement le jour de la Fête.

Pour cette 41ème édition :

Le montant de l'inscription pour les exposants cette année, est fixé à 2 euros du mètre linéaire, 5 mètres minimum par inscription. (Entrée Visiteurs Gratuite).

Les réservations devront être effectuées avant le 31/07/2024, dans la mesure du possible.

Le règlement de l'inscription cette année s'effectuera le jour de la fête le 15/08/2024. Nous passerons prendre les règlements dans les allées, une fois les exposants installés.

Il n'y aura pas d'emplacement réservé dans le champ, principe du premier arrivé, premier servi.

L'Adresse du site de l'organisation de la fête est :

Les Valettes 50370 la Chapelle Urée.

A RETOURNER PAR MAIL OU PAR COURRIER OBLIGATOIREMENT AVANT LE 31 JUILLET A :

**Mr MICHEL Stéphane
Comité des Fêtes de La Chapelle-Urée
La Haute Voie
50370 LA CHAPELLE-UREE
Ou cdf.chapelle.uree@hotmail.fr**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :

Emplacement en Mètres :

Montant de la Réservation avant le 31/07/2024* :Mètres X 2 Euros soitEuros ***

* Montant de la réservation 10 Euros pour un emplacement minimum de 5 mètres, plus 2 euros par mètre supplémentaire.

*** Libellé du chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de la Chapelle Urée, **à payer seulement le 15/08/2024.**

FOIRE AUX PUCES 15 Août
Comité des fêtes de La Chapelle-Urée

Afin de faciliter l'enregistrement des inscriptions, nous mettons à votre disposition une adresse mail pour nous envoyer votre inscription. Nous pourrions ainsi vous confirmer celle-ci par retour d'un accusé de réception. Cela nous permettra également l'année prochaine, de vous envoyer votre fiche d'inscription à la place de ce courrier. Nous vous invitons donc à nous retourner votre inscription à l'adresse cdf.chapelle.uree@hotmail.fr

REGLEMENT

1. Pour des raisons de sécurité sur la route et pour améliorer la qualité de votre accueil (temps d'attente avant l'entrée dans le champ), nous limitons le nombre de places à 500.
2. Afin d'améliorer et de faciliter l'accueil des exposants & pour un gain de temps, **le formulaire préfectoral devra être rempli avant votre arrivée, il sera à remettre aux hôtessees d'accueil lors de votre arrivée.**
3. **LES INSCRIPTIONS DOIVENT ETRE OBLIGATOIREMENT EFFECTUEES AVANT LE 31/07/2024.**
4. **LE REGLEMENT SERA A EFFECTUER QUE LE JOUR DE LA FOIRE, Nous passerons dans les Allées récupérer l'argent**
5. Les exposants pourront aménager & ouvrir leurs stands à partir de 7 heures aux visiteurs. (Placement à partir de 6 h 00).
6. Les exposants ne devront en aucun cas fermer les issues de secours prévues sur le parcours d'exposition, afin de permettre aux véhicules d'urgence d'y circuler (pompiers, gendarmerie, ambulances...)
7. **Aucune sortie ne sera autorisée avant que tous les exposants ne soient entrés dans le champ (à partir de 8 h 30).**
8. **La Foire aux Puces est refusée aux exposants en alimentaire.**
9. Le comité des fêtes décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempérie. (Prévoir un crochet d'attelage accessible en cas de pluie)
10. **Tous les stands devront être laissés en état de propreté en fin de journée.**
11. Pour les Patentés : Fournir obligatoirement lors de l'inscription une photocopie de l'extrait K bis en même temps que ce feuillet
11. Merci de respecter les **bénévoles** du Comité des Fêtes à votre arrivée.

Le comité des fêtes vous remercie de votre présence et vous souhaite une bonne journée !

FORMULAIRE PREFECTORAL

A FOURNIR UNIQUEMENT A L'ENTREE DU CHAMPS aux hôtessees d'accueil, le jour de la Foire

(Ne pas l'envoyer par courrier ou par mail, il vous sera redemandé)

Merci de le remplir à l'avance

NOM : Prénom :

Adresse :

C.P : Ville :

Adresse mail :

(Donné non transmise à la préfecture, simplement pour gestion interne au comité des fêtes)

N° d'immatriculation du véhicule :

Pièce d'identité* : N° :

Date et lieu de délivrance :

*Carte d'identité, Permis de conduire ou Passeport

Particulier

Patenté – RC N°

Cocher la case correspondante à votre situation

Pour les patentés : fournir obligatoirement la photocopie de l'extrait K bis